

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-393-1929 promulguant le décret du 29 juin 1929 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies.

n° 13-393-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 août 1929

Numéro JO
n° 393 du 31/08/1929

Date du numéro
31 août 1929

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, reudue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884; Vu l'arrêté du 1° octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés d'eviensnent exécutoires

Vu le décret du 20 juin 1929 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 29 juin 1929 fixant le traitement des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où be soin sera.

G. COCHARD.